

PLAN D'ACTIVITÉS 2022-2025



ᐃᑦᑕᑦᑲᐃᑦ ᐅᑦᑲᑦᑲᐃᑦ
ᐃᑦᑕᑦᑲᐃᑦ

**NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK**

**REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

**REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH**



ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᓄᑦᑕᑦᑕ
ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

HEURES D'OUVERTURE Lundi à Vendredi 8:30 a.m. to 5:00 p.m. EST, exception faite des jours fériés.

TEXTE or SANS FRAIS 1-855-449-8118 • À IQALUIT 867-975-5090 • TÉLÉCOPIEUR 867-979-0444

COURRIEL contact@rcynu.ca • SITE WEB www.rcynu.ca • FACEBOOK [@NunavutRepresentativeforChildrenandYouth](https://www.facebook.com/NunavutRepresentativeforChildrenandYouth)

ADRESSE DE VOIRIE 630 Queen Elizabeth II Way, Third Floor, Qamutiq Building, Iqaluit, NU

ADRESSE POSTALE PO Box 488, Iqaluit, NU X0A 0H0

Le présent document a été rédigé en anglais par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ses traductions en inuktitut, en inuinnaqtun et en français ont été produites par le ministère de la Culture et du Patrimoine du gouvernement du Nunavut.

TABLE DES MATIÈRES

MISSION	4
VISION	4
SURVOL	4
MANDATE	5
SECTEUR DE PROGRAMME	6
OBJECTIFS DU BUREAU ET RAPPORT SUR LES PRIORITÉS POUR 2021-2022	8
PRIORITÉS POUR 2022-2025	18
ANNEXE A : SOMMAIRE FINANCIER	21
ANNEXE B : PLAN D'EMBAUCHAGE DES INUITS 2022 DU NUNAVUT	22

MISSION

Se poser en gardien de la conscience des ministères du Nunavut qui servent les enfants et les jeunes.

VISION

Un territoire où les enfants et les jeunes sont en santé et en sécurité, où ils bénéficient de services gouvernementaux éthiques, équitables et uniformes, et où leur intérêt et leurs opinions sont pris en compte et mènent à l'action.

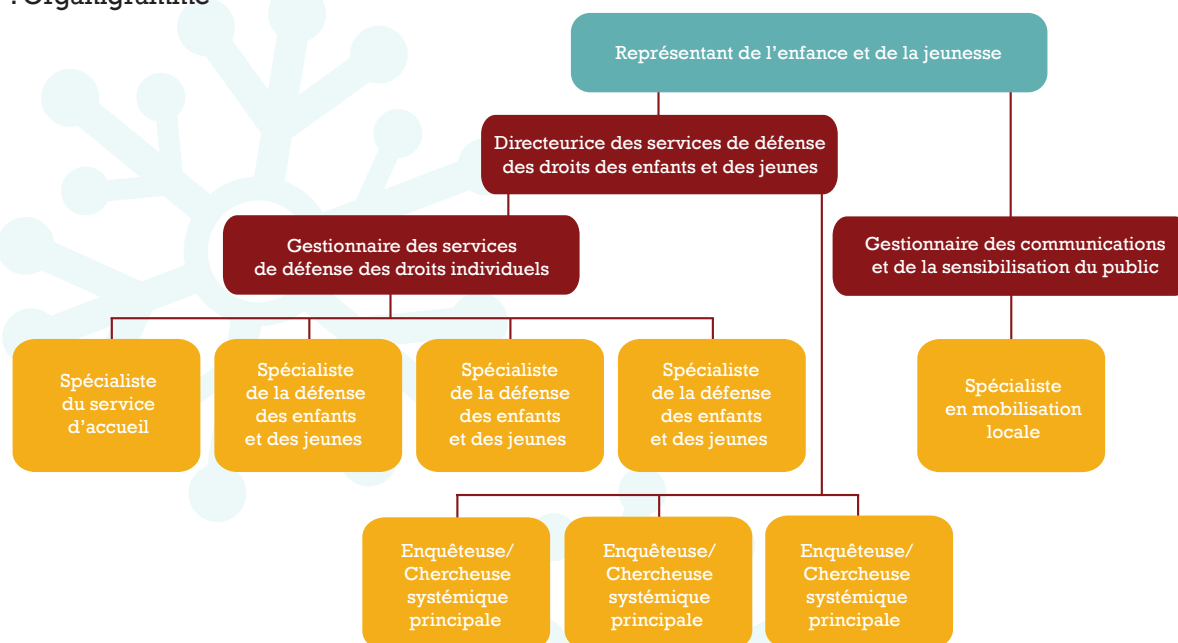
SURVOL

La représentante ou le représentant de l'enfance et de la jeunesse est une agente indépendante ou un agent indépendant qui relève de l'Assemblée législative du Nunavut et du public.

C'est la mission du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse de veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services implantés par les ministères du gouvernement du Nunavut et les autorités désignées¹ offrent des résultats conformes à l'éthique, équitables et constants répondant aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois, et appuyant leurs droits ainsi que les familles qui comptent sur eux. Si une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut rapporter la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. Tous les renseignements communiqués à notre bureau sont confidentiels et peuvent être transmis de manière anonyme.

Pour son exercice financier 2022-2023, le BREJ dispose d'un budget de 2,731 millions \$, comme indiqué à l'annexe A. Le bureau compte 11 employés et employées en plus de la représentante elle-même, comme le montre la figure 1. Le plan d'embauche des Inuits 2020 du bureau est fourni à l'annexe B.

Figure 1 : Organigramme



¹ La liste des autorités désignées se trouve à l'annexe A de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

MANDATE

Notre mandat comprend les fonctions particulières suivantes, résumées dans la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse:

- Veiller à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes;
- Veiller à ce que les ministères écoutent et prennent en compte le point de vue des enfants et des jeunes dans les domaines qui les touchent;
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services des ministères et à ce que les ministères accordent l'attention voulue à leurs préoccupations et leur avis à l'égard de ces services;
- Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes, les familles, et, d'autre part, ceux qui leur offrent des services;
- Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur le rôle du représentant; et
- Fournir des conseils et des recommandations aux ministères sur la façon d'améliorer leurs lois, leurs politiques, leurs programmes et leurs services pour les enfants et les jeunes du Nunavut.

Notre mandat nous permet de travailler au nom des enfants et des jeunes personnes lorsque toutes les conditions suivantes s'appliquent:

- Si la jeune personne concernée est âgée de moins de 19 ans. Il y a quelques exceptions nous permettant de travailler avec de jeunes personnes âgées de plus de 19 ans. Par exemple, si elles faisaient partie d'un système gouvernemental avant d'atteindre l'âge de 19 ans;
- Si un ou des ministères sont en cause; et
- Si les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ne sont pas respectés.

Notre mandat ne nous permet pas :

- De travailler sur des problèmes liés aux relations personnelles comme lorsqu'une jeune personne n'écoute pas ses parents;
- D'enquêter sur des cas de violence ou de négligence envers les enfants;
- De travailler sur des plaintes pour lesquelles des entreprises ou des organismes privés sont en cause. Par exemple, dans le cas où une jeune personne ne reçoit pas le paiement qui lui est dû de la part de son employeur.

Outre la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, notre travail est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, la voix de l'enfant et les normes nationales pour la défense des droits fixées par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ). Ce dernier est un regroupement de défenseurs des enfants de partout au pays, dont le mandat consiste à se pencher sur des enjeux d'intérêt commun et à trouver des solutions applicables à l'échelle nationale.

Les aînés ont un savoir et une perspective inestimables en raison de leur expérience. Nous collaborons avec des conseillères et conseillers aînés de tout le territoire pour intégrer ce savoir à notre travail.

SECTEUR DE PROGRAMME

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse œuvre dans trois domaines, soit la défense des droits individuels, la défense systémique, et les communications et la sensibilisation du public. Il ne fait pas encore d'enquêtes sur les décès et les blessures graves – son quatrième secteur d'activité –, puisque cet aspect de son travail est en développement.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Lorsqu'une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut signaler la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. On appelle ces plaintes « dossiers de défense des droits individuels ».

Les besoins individuels de représentation sont portés à notre attention de plusieurs façons, notamment par les jeunes et leurs familles, les membres de la collectivité, les prestataires de service ou, grâce à d'autres initiatives du BREJ.

Chaque dossier de défense des droits individuels est unique et nous adaptons notre réponse à chaque situation. Les dossiers de défense des droits individuels demandent un certain degré de soutien de la part de notre personnel; le temps nécessaire à la résolution des problèmes dépendant du degré de soutien nécessaire. Nos dossiers de défense des droits individuels peuvent être catégorisés comme étant sommaires ou complets.

DÉFENSE DES DROITS EN CAS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Si beaucoup de jeunes personnes ou leurs familles ont le même problème lorsqu'elles accèdent à un service offert par un ministère, ou si elles sont incapables de recevoir un service, nous nous penchons sur les facteurs qui pourraient être la cause du problème au sein du ministère. Si le problème est susceptible de se reproduire et d'avoir des répercussions sur d'autres jeunes Nunavoises et Nunavois s'il n'est pas traité, nous qualifions le problème de systémique.

Un ministère principal est désigné responsable du traitement de chaque problème systémique. Cependant, certains problèmes exigent que plusieurs ministères travaillent en collaboration.

Les problèmes systémiques nécessitent de faire appel à la défense des droits en cas de discrimination systémique pour que des recommandations soient faites au ministère ou aux ministères responsables afin de proposer des changements à la législation, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents. De multiples recommandations peuvent être formulées pour régler un seul problème systémique. Notre base de données sur les enjeux systémiques est le cumul des problèmes systémiques qui ont été relevés par le Bureau ou portés à son attention au fil des ans.

Les problèmes systémiques sont portés à notre attention de bien des façons, notamment par le biais de notre travail sur la défense de causes individuelles, par l'entremise des jeunes personnes et de leurs familles, des résidentes et résidents, des membres de l'Assemblée législative, des jeunes parlementaires et des ministères, et par le biais d'histoires racontées dans les médias.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Une partie de notre mission est de sensibiliser davantage les Nunavoises et les Nunavois aux droits de l'enfant et de transmettre de l'information quant à la façon dont notre bureau fonctionne pour veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services des ministères répondent aux besoins des jeunes personnes et à ce qu'ils appuient leurs droits ainsi que leurs familles qui comptent sur eux.

Notre travail de communication et de sensibilisation du public prend de nombreuses formes (présentations, séances d'information, mobilisation des collectivités, concours, participation à des événements publics, création et distribution de l'information et du matériel promotionnel, maintien du site Web de notre bureau [www.rcynu.ca]).

Bien que notre bureau soit situé à Iqaluit, nous travaillons au nom de tous les jeunes Nunavummiut, ce qui fait de notre initiative de sensibilisation du public la plus complète notre travail d'engagement communautaire. Il est important que nous nous rendions dans les collectivités pour entendre directement les Nunavummiuts et voir de nos propres yeux dire les défis actuels qui touchent les jeunes et leurs familles dans chaque collectivité.

Toutes ces initiatives ont le même but commun : établir et renforcer les relations avec nos nombreuses parties prenantes, notamment les enfants, les jeunes, les familles, les résidentes et résidents, les ministères, l'Assemblée législative et les médias.

Chaque année, nous préparons stratégiquement des initiatives de sensibilisation du public, tout en cherchant continuellement de nouvelles occasions d'interagir avec les Nunavoises et Nunavois, comme nos ressources le permettent.

EXAMENS DES BLESSURES GRAVES ET DES DÉCÈS

Ce programme n'est pas en cours d'exécution étant donné que l'article 4(1)(b) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse n'est pas encore en application.

Au Nunavut, les blessures graves survenant chez de jeunes personnes ne sont pas examinées de manière indépendante et les décès chez les jeunes personnes sont examinés par le Bureau du coroner en chef seulement lorsque le décès a eu lieu dans le territoire, pour établir l'identité des personnes défunt(e)s, et comment, quand, où et par quel moyen elles sont décédées.²

Une fois que cet article de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse sera en application, nous mènerons des enquêtes grâce à notre programme sur l'examen des blessures graves et des décès pour découvrir les circonstances menant à une blessure grave ou au décès d'une ou de jeunes personnes et déterminer si elles ont reçu les services auxquels elles avaient droit et si ces services répondaient à leurs besoins.

Après avoir terminé un examen, notre bureau pourrait faire des recommandations pour que le ou les ministères soient tenus responsables ou pour proposer des améliorations à la loi, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services en vue d'éviter que des blessures ou des décès semblables chez de jeunes personnes se reproduisent.

² Voir l'alinéa 9(1)b) de la *Loi sur le coroner*.

OBJECTIFS DU BUREAU ET RAPPORT SUR LES PRIORITÉS POUR 2020-2021

1

OBJECTIF 1 :

Faire du Bureau un allié de confiance pour les jeunes et leur famille en développant et en consolidant les relations avec les Nunavummiutes et Nunavummiuts.

Priorités se rapportant à l'objectif 1 :

Poursuivre l'implication auprès des communautés, mettre en application le plan de mobilisation communautaire révisé pour améliorer la présence du bureau dans l'ensemble du territoire.

ÉTAT :

- Les employés du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse ont repris leurs visites de mobilisation communautaire en septembre 2021. Le personnel a voyagé à Clyde River, pour mettre à l'essai la stratégie révisée des visites de mobilisation communautaire pour un service d'approche général, qui vise l'implication d'un plus grand nombre de jeunes, de parents, de familles, et de membres de la communauté, en plus des fournisseurs de services. Les employés ont aussi voyagé à Rankin Inlet, mettant à l'essai la stratégie révisée des visites de mobilisation communautaire à des fins de défense des droits.
- Les voyages dans les collectivités ont à nouveau été suspendus en raison de l'écllosion de COVID-19 qui a commencé en décembre 2021.
- En octobre 2021, un membre du personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a voyagé à Baker Lake pour participer à une rencontre communautaire où le Conseil de hameau avait demandé la présence du Bureau à la suggestion de Craig Simailak, de Baker Lake et membre de l'Assemblée législative.
 - Pendant qu'il était à Baker Lake, cet employé a rencontré personnellement le fournisseur de services pour discuter de différents cas sur lesquels travaille le Bureau.
- Par le truchement de visites de mobilisation communautaire et d'activités de service d'approche, le personnel du Bureau s'est impliqué auprès de plus de 700 jeunes Nunavummiut, incluant les résidentes du Centre pour les jeunes Ilagiittugut à Iqaluit, le public lors de l'inscription massive d'Iqaluit, et les étudiants de l'école intermédiaire Aqsarniit pendant leur dîner de Noël.
- Une page Facebook a été mise en ligne pour soutenir le programme de communication et de sensibilisation du public afin de partager des renseignements importants sur le travail de notre Bureau et sur les droits de l'enfant, et pour diriger le public vers les ressources et le contenu offerts sur le site Web du Bureau.
 - À la fin du troisième trimestre, nous avons 244 abonnés Facebook, notre site Web avait reçu 3982 visites et 7757 pages avaient été consultées.

- En mars 2021, un employé du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est entré en contact avec Northern News Services Ltée (NNSL Media) dans le but de créer un supplément sur les droits de l'enfant pour coïncider avec la Journée nationale de l'enfant du 20 novembre 2021. NNSL Media, qui publie Nunavut News et Kivalliq News, a adopté l'initiative et le supplément a été publié le 15 novembre. L'édition du 22 novembre a suivi avec une couverture supplémentaire sur les droits de l'enfant, y compris un article de fond sur l'importance des droits de l'enfant et sur le travail du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.
- En novembre, le Bureau a organisé un concours de création de logos pour teeshirt qui a paru dans le Nunavut News, Kivalliq News, et sur sa page Facebook et son site Web. Trente-neuf demandes de participation de jeunes Nunavummiut ont été reçues. Le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a voté et sélectionné trois inscriptions. Ces trois jeunes ont reçu de l'équipement de survie d'Artic Survival d'une valeur de 500 \$. Mason Parks de Pond Inlet est le grand gagnant et son logo sur les droits de l'enfant figurera sur le prochain teeshirt du Bureau.

Continuer de concevoir des ressources sur les droits de l'enfant.

ÉTAT :

- Le Bureau continue de travailler en collaboration avec Inhabit Education and Taqut Productions inc. à la création de trois segments supplémentaires sur les droits de l'enfant pour l'émission Anaana's Tent. Ces segments se concentreront sur les droits à l'éducation, de jouer, et aux soins de santé.
- Aussi, en collaboration avec Inhabit Education, le Bureau a également entrepris de créer sa troisième ressource pédagogique sur les droits de l'enfant avec des activités supplémentaires destinées au programme coordonné de littératie Inuktitut Titiqqiriniq du ministère de l'Éducation. Ce livre conviendra à une capacité de lecture de quatrième année. Nous prévoyons que ces ressources seront terminées d'ici la fin de l'année budgétaire 2021-2022 et qu'elles seront envoyées à toutes les écoles du Nunavut pendant l'année scolaire 2022-2023.
- Afin de nous impliquer virtuellement auprès des jeunes, nous avons créé un atelier sur la communication efficace. L'atelier se concentre sur le droit d'un jeune à être entendu et les responsabilités d'être à l'écoute et de parler efficacement et avec respect. Cet atelier est offert dans toutes les écoles du Nunavut par le truchement de Connexions Nord.

2

OBJECTIF 2

Donner suite aux plaintes individuelles sur les services fournis aux jeunes et à leur famille par les ministères du gouvernement du Nunavut et tenir ces derniers responsables, pour veiller à ce que les services soient éthiques, équitables et uniformes, et tiennent compte de l'intérêt supérieur de la jeune personne concernée.

Priorités se rapportant à l'objectif 2 :

Effectuer une vérification annuelle des dossiers fermés de cas de défense des droits individuels et mettre en application les mises à jour nécessaires.

ÉTAT :

- Entre le 1er avril 2021 et le 31 janvier 2022, le Bureau a ouvert 77 cas de défense des droits individuels et en a fermé 51
- Une liste de contrôle des vérifications a été conçue et mise en œuvre pour garantir que les cas fermés de défense des droits individuels répondent aux normes de service du Bureau.
- Les vérifications des dossiers fermés des cas de défense des droits individuels de l'année budgétaire 2020-2021 sont en cours.
- Un total de 11 recommandations ont été faites par le représentant au ministère des Services à la famille à la suite de préoccupations cernées dans les cas de défense des droits individuels.

3

OBJECTIF 3

Informar les ministères concernés des problèmes systémiques qui touchent les jeunes Nunavummiuts et leur famille, et recommander des modifications aux lois, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services pour éviter qu'ils ne surviennent de nouveau.

Priorités se rapportant à l'objectif 3 :

Continuer à améliorer et accroître la collaboration entre les ministères du gouvernement du Nunavut pour régler les problèmes systémiques affectant les jeunes Nunavummiut.

ÉTAT :

- Les protocoles des ministères de l'Éducation, des Services à la famille, de la Santé et de la Justice ont été analysés. En juin, les ministères ont proposé d'avoir un protocole et ont fourni une ébauche au Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Après examen, il a été déterminé que le protocole proposé porterait atteinte aux pouvoirs et à l'indépendance du Bureau puisque certaines parties contrevenaient à la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*. Nous travaillons encore avec les quatre principaux ministères au service des enfants et des jeunes pour mettre à jour et amalgamer les protocoles actuels afin d'assurer que les employés desdits ministères connaissent leurs obligations en vertu de ladite loi. Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a reçu une deuxième ébauche du protocole GN-RCYO le 19 octobre 2021, et a fourni une rétroaction le 6 décembre de la même année.
- Des réunions printanières proactives ont eu lieu avec les ministères de la Santé et de la Justice. Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à la famille ont choisi d'annuler ces réunions proactives du printemps. À l'automne, le Bureau et les quatre ministères ont participé à une réunion proactive.
- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a émis un avis de rapport défavorable à neuf ministères concernant son rapport annuel 2020-2021. Tous les ministères ont eu l'occasion de commenter le contenu lié avant sa publication. Cinq ministères ont répondu. Les commentaires ont tous été étudiés, tenus en considération, et inclus, le cas échéant, avant la publication.
- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a fourni une lettre d'appui pour la demande motivée du service pédiatrique du ministère de la Santé.
- Le représentant a formulé cinq recommandations au ministère des Services à la famille en raison de problèmes récurrents liés aux autorités locales contractantes qui ont été portés à l'attention du Bureau par le truchement de notre programme de défenses des droits individuels.

Continuer d'aborder les problèmes systémiques par le truchement de demandes axées sur les enfants et les jeunes ou de révisions systémiques.

ÉTAT :

- Une révision systémique des services de protection de l'enfance du ministère des Services à la famille est toujours en cours. Une deuxième révision des cas de défense des droits individuels impliquant les services de protection de l'enfance a été achevée afin de déterminer si la mise en œuvre des recommandations faites par le Bureau du vérificateur général (BVG) en 2011 et 2014 aurait pu améliorer les services. De plus, la deuxième révision a cerné quand les procédures, politiques et normes précises des Services à l'enfant et à la famille n'ont pas été suivies ou s'il y avait absence de politique et procédure qui auraient amélioré les services. La première révision de cas de défense des droits individuels était axée sur les violations de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- Le Bureau du vérificateur général du Canada a rencontré le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse et l'a informé qu'une vérification de suivi serait faite sur le ministère des Services à la famille. Le Bureau a fourni des renseignements sur ses préoccupations concernant les services offerts par le ministère aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.
- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a émis 17 recommandations dans sa présentation à la révision du droit de la famille du ministère de la Justice.

Surveiller et faire un rapport public sur les progrès des ministères du gouvernement du Nunavut pour donner suite aux recommandations faites en conséquence de notre travail systémique de défense des droits.

ÉTAT :

- L'annonce du Collège de l'Arctique du Nunavut faite en juin 2021 selon laquelle un diplôme de baccalauréat en service social sera offert conjointement avec l'Université Memorial satisfait en partie la 10e recommandation du rapport *Pour être bien dans nos têtes : enquête réalisée avec l'aide des jeunes concernant les services en santé mentale offerts aux jeunes Nunavummiut (Pour être bien dans nos têtes)* et la 5e recommandation de la présentation du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse au Collège de l'Arctique du Nunavut pour la consultation de 10 ans du plan stratégique.
- En septembre, le Bureau a envoyé des lettres aux quatre principaux ministères au service des enfants et des jeunes demandant des mises à jour sur le travail achevé ou en cours de l'année budgétaire actuelle visant à mettre en pratique ses 48 recommandations systémiques et les quatre ministères lui ont fait parvenir des réponses. L'analyse de ces renseignements par le Bureau sera rendue publique lors du rapport annuel de 2021-2022.
- Le 12 octobre 2021, les sous-ministres ont signé le protocole interministériel de coordination des services du gouvernement du Nunavut pour la prestation des services aux enfants et aux jeunes afin de satisfaire en partie à la 14e recommandation du rapport *Pour être bien dans nos têtes*.
- Le rapport annuel 2020-2021 du Bureau a été déposé le 19 novembre 2021. On y trouve des mises à jour sur les progrès réalisés par les ministères pour donner suite aux 60 recommandations qui ont été faites.

- En réaction à l’avis de rapport défavorable envoyé aux ministères visés concernant le rapport annuel 2020-2021 du Bureau du représentant de l’enfance et de la jeunesse, certains ministères ont fourni des renseignements concernant le travail entrepris pendant l’année budgétaire courante. Cette information a été ajoutée à la base de données systémique et sera reflétée dans le rapport annuel 2021-2022.

Faire progresser les révisions du programme d’enquêtes sur les décès et les blessures graves.

ÉTAT :

- Le représentant a comparu devant le Bureau de régie et des services le 11 septembre 2021, afin de discuter de la demande de postes supplémentaires nécessaires pour opérationnaliser le programme d’enquêtes sur les décès et les blessures graves. Deux des trois postes demandés seront accordés en 2022-2023 et le troisième en 2023-2024. Le Bureau du représentant de l’enfance et de la jeunesse travaille à achever avant le 31 mars 2022, les rénovations de bureau nécessaires pour accueillir ces postes.
- La base de données des décès et des blessures graves du Bureau a été mise à jour le 30 novembre 2021. Elle contient 245 blessures graves et 3 décès qui ont été signalés par le directeur des Services à l’enfant et à la famille et 16 décès signalés par le Bureau du coroner en chef depuis le début de la présente année budgétaire.
- Bien que l’analyse des dossiers de défense des droits individuels orientera la révision du Bureau sur les Services de protection de l’enfance du ministère des Services à la famille, il a été déterminé qu’un nombre de blessures graves survenues entre 2018 et 2021 n’a pas été signalé par le ministère conformément à la *Loi sur le représentant de l’enfance et de la jeunesse*. Une liste de ces blessures graves a été dressée et sera fournie au ministère des Services à la famille pour s’assurer que lesdites blessures soient signalées, documentées et inscrites dans la base de données adéquatement.
- Le nouveau poste d’enquêteur/chercheur systémique principal est en voie d’être affiché par le ministère des Ressources humaines.

4

OBJECTIF 4

Tenir compte de l'intérêt supérieur des jeunes Nunavummiuts, des familles et de la population dans tous les aspects de notre travail.

Priorités se rapportant à l'objectif 4 :

Évaluer l'efficacité des normes de services et des mesures de l'assurance qualité établies pour tous les aspects du programme et mettre en application les mises à jour nécessaires.

ÉTAT :

- La section de la conformité aux normes de services du rapport annuel 2020-2021 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est la première fois que le Bureau a rendu publiques ses normes de service et mesures de l'assurance de la qualité établies. Dans l'ensemble, ces mesures sont efficaces et font l'objet d'un suivi pendant l'année budgétaire 2021-2022, et elles seront publiées dans le rapport annuel.
- Les vérifications des dossiers fermés de cas de défense des droits individuels ont commencé le 1er décembre 2021. Ces vérifications cerneront des aspects à améliorer liés à la mise en pratique des normes de services de défense des droits individuels.
- Le 13 septembre 2021, nous avons reçu les commentaires du Comité permanent de surveillance des activités du gouvernement et des comptes publics (Comité permanent) concernant notre apparence sur le rapport annuel 2019-2020. La rétroaction a été analysée, considérée, et elle est soit déjà incluse dans notre rapport annuel 2020-2021 ou le sera dans celui de 2021-2022. Notre réponse a été donnée au Comité permanent le 18 janvier 2022.

Évaluer l'efficacité des changements de politique faits conformément à la révision des aspects du programme et mettre en application les mises à jour nécessaires.

ÉTAT :

- À ce jour, les processus révisés des visites de mobilisation communautaire ont été établis et mis à l'essai dans une collectivité. Nous continuerons la mise à l'essai de la procédure révisée pour les futures visites et nous les évaluerons après avoir visité la moitié des communautés du Nunavut.
- La section sur la défense des droits individuels du Manuel des politiques et des procédures du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a été mise à jour et mise en application. Les mises à jour comprennent la subdivision des politiques actuelles et la conception de politiques concernant ce qui suit :
 - groupe de défense d'intérêt;
 - enjeux de défense des droits supplémentaires ou nouveaux;
 - exceptions;
 - commencer des révisions; et
 - suivi des statistiques.
- La section sur la défense systémique des droits du Manuel des politiques et des procédures du Bureau a été mise à jour. Les changements suivants ont été faits à la section systémique du Manuel des politiques et procédures du Bureau :
 - le contenu a été restructuré par souci de commodité et facilité d'usage;
 - le processus de renvoi concernant les nouveaux problèmes systémiques a été révisé afin qu'une collecte immédiate de renseignements sur le problème soit faite;
 - une nouvelle politique pour guider la formulation de recommandations systémiques sans exigence de révision systémique complète; et
 - des procédures pour questionner les témoins sous serment, en conformité de la *Loi sur la preuve*.
- Le Programme de communication et de sensibilisation du public a implanté des changements quant à sa façon d'enregistrer et de surveiller les demandes et les résultats de la couverture médiatique concernant le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse et les visites à son site Web. Ces changements aideront à obtenir des statistiques précises pour tous les canaux de communication. Les autres modifications faites à la section Communication et sensibilisation du public des politiques et procédures du bureau comprennent :
 - une politique révisée pour les réseaux sociaux;
 - le retrait du contenu superflu; et
 - des connexions au flux des travaux.

S'assurer que les opinions et les vies des jeunes Nunavummiut et leurs familles se reflètent dans notre travail.

ÉTAT :

- Le rapport annuel 2021-2022 du Bureau a été déposé le 19 novembre 2022.
- La révision systémique des services de protection de l'enfance du ministère des Services à la famille s'appuie sur les expériences vécues par plus de 150 jeunes Nunavummiut.
- Avec l'aide de notre stagiaire d'été en défense des droits, nous avons créé un blogue appelé « La voix d'une jeune personne ». Certains des sujets qui y sont couverts comprennent les aspects du programme du Bureau, les raisons pour lesquelles les droits de l'enfant sont importants, pourquoi doit-on porter la couleur orange lors de la fête du Canada, ce qu'est d'être un jeune au Nunavut pendant la COVID-19. Chaque billet de blogue a été écrit par notre stagiaire d'été et est le reflet de ses opinions et de sa vie.
- Notre stagiaire d'été en défense des droits a reçu un soutien lui permettant de faire des recherches sur abaisser le droit de vote à 16 ans. Ses conclusions et le soutien pour la défense des droits pour cette initiative sont détaillés dans une lettre partagée sur notre blogue. Cette initiative était en réaction aux efforts de défense des droits d'un groupe d'étudiants d'Iqaluit.
- Le sujet de notre prochain livre sur les droits de l'enfant se fonde sur des défis communs, comme l'intimidation et le mieux-être mental, que doivent affronter certains Nunavummiut aujourd'hui, selon notre travail sur la défense des droits individuels.

Continuer de chercher et de mettre en œuvre des moyens d'impliquer nos conseillers aînés et d'établir des relations de travail avec les organisations inuites.

ÉTAT :

- Le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a communiqué avec de nombreux conseillers aînés pour organiser des séances de mobilisation, cependant, en raison d'engagements antérieurs et des mesures sanitaires liées à la COVID-19, aucune n'a eu lieu.
- Le bureau priorise les interactions dans les publications sur Facebook faites par les organisations inuites, le partage de publications pertinentes pour les jeunes Nunavummiut et leurs familles.
- Le personnel du Bureau a rencontré Brian Pottle, président du Conseil national de la jeunesse inuite, pour établir une relation de travail dans le but de partager et de soutenir les priorités de chacun pour offrir un meilleur appui aux jeunes du Nunavut. Les services en santé mentale ont été le sujet principal de la discussion.

5

OBJECTIF 5

Voir à ce que le personnel ait toutes les connaissances nécessaires pour fournir des services de défense des intérêts de qualité, qui répondent aux besoins changeants des jeunes Nunavummiuts et de leur famille.

Priorités se rapportant à l'objectif 5 :

Offrir au personnel du Bureau de la formation et du perfectionnement professionnel sur mesure.

ÉTAT :

Formation et perfectionnement professionnel	Date d'achèvement	Nombre d'employés
Formation avancée sur l'élaboration de politiques	Avril 2021	1
Système de gestion des cas	Mai 2021	1
Conseillers en ressources humaines agréés :		
Gestion des ressources humaines	En cours	1
Comportement organisationnel	En cours	1
Journées d'immersion culturelle et de l'IQ	Juin 2021	10
Notes d'information efficaces	Juillet 2021	1
Éléments essentiels pour les nouveaux gestionnaires	Septembre 2021	1
Canada autochtone	Juillet et octobre 2021	3
Bourse nordique Jane Glassco	Aout 2021	1
Microsoft Translator	Janvier 2021	1
Manuel de politiques et de procédures du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	Aout 2021 et janvier 2022	2
Réunion de partage d'information du CCDEJ :		
Rejoindre et s'impliquer auprès des jeunes marginalisés	Mai 2021	1
<i>Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse</i>	Mai 2021 et janvier 2022	5
Formation sur la traumatisation secondaire	Octobre 2021	6

PRIORITIES FOR 2022-2025

PRIORITÉS POUR 2022-2023

- Poursuivre notre implication auprès des collectivités et accroître la présence du Bureau dans tout le territoire.
- Continuer de concevoir des ressources sur les droits de l'enfant.
- Effectuer une vérification annuelle des cas individuels de plaidoyer et mettre en œuvre les mises à jour nécessaires.
- Continuer à améliorer et accroître la collaboration entre les ministères du gouvernement du Nunavut pour régler les problèmes systémiques affectant les jeunes Nunavummiut.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes systémiques au moyen de présentations, de lettres ou d'examens systémiques axés sur les enfants et les jeunes
- Surveiller et faire un rapport public sur les progrès des ministères du gouvernement du Nunavut pour donner suite aux recommandations faites en conséquence de notre travail systémique de défense des droits.
- Faire progresser les révisions du programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves.
- S'assurer que les opinions et les vies des jeunes Nunavummiut et leurs familles se reflètent dans notre travail.
- Continuer de chercher et de mettre en œuvre des moyens d'impliquer nos conseillers aînés et d'établir des relations de travail avec les organisations inuites.
- Offrir au personnel du Bureau de la formation et du perfectionnement professionnel sur mesure.

PRIORITÉS POUR 2023-2024

- Poursuivre notre implication auprès des collectivités et accroître la présence du Bureau dans tout le territoire.
- Continuer de concevoir des ressources sur les droits de l'enfant.
- Effectuer une vérification annuelle des cas individuels de plaidoyer et mettre en œuvre les mises à jour nécessaires.
- Continuer à améliorer et accroître la collaboration entre les ministères du gouvernement du Nunavut pour régler les problèmes systémiques affectant les jeunes Nunavummiut.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes systémiques au moyen de présentations, de lettres ou d'examen systémiques axés sur les enfants et les jeunes
- Surveiller et faire un rapport public sur les progrès des ministères du gouvernement du Nunavut pour donner suite aux recommandations faites en conséquence de notre travail systémique de défense des droits.
- Faire progresser les révisions du programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves.
- S'assurer que les opinions et les vies des jeunes Nunavummiut et leurs familles se reflètent dans notre travail.
- Continuer de chercher et de mettre en œuvre des moyens d'impliquer nos conseillers aînés et d'établir des relations de travail avec les organisations inuites.
- Offrir au personnel du Bureau de la formation et du perfectionnement professionnel sur mesure.

PRIORITÉS POUR 2022-2025

PRIORITÉS POUR 2024-2025

- Poursuivre notre implication auprès des collectivités et accroître la présence du Bureau dans tout le territoire.
- Continuer de concevoir des ressources sur les droits de l'enfant.
- Effectuer une vérification annuelle des cas individuels de plaidoyer et mettre en œuvre les mises à jour nécessaires.
- Continuer à améliorer et accroître la collaboration entre les ministères du gouvernement du Nunavut pour régler les problèmes systémiques affectant les jeunes Nunavummiut.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes systémiques au moyen de présentations, de lettres ou d'exams systémiques axés sur les enfants et les jeunes.
- Surveiller et faire un rapport public sur les progrès des ministères du gouvernement du Nunavut pour donner suite aux recommandations faites en conséquence de notre travail systémique de défense des droits.
- Faire progresser les révisions du programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves.
- S'assurer que les opinions et les vies des jeunes Nunavummiut et leurs familles se reflètent dans notre travail.
- Continuer de chercher et de mettre en œuvre des moyens d'impliquer nos conseillers aînés et d'établir des relations de travail avec les organisations inuites.
- Offrir au personnel du Bureau de la formation et du perfectionnement professionnel sur mesure.

Annexe A:

Sommaire financier

	2021- 2022 Budget principal des dépenses		2022 - 2023 Budget principal des dépenses		Prévisions 2023- 2024		Prévisions 2024- 2025	
	Milliers de \$	Année- personne	Milliers de \$	Année- personne	Milliers de \$	Année- personne	Milliers de \$	Année- personne
Salaires	1,676	9	1,937	11	2,082	12	2,082	12
Subventions et contributions	-		-		-		-	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien								
Déplacements et transport	191		155		155		155	
Matériel et fournitures	145		60		60		60	
Achats de services	65		100		100		100	
Services contractuels	330		444		444		444	
Frais et paiements	20		10		10		10	
Biens corporels	19		10		10		10	
Matériel informatique et logiciels	10		15		15		15	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien – Total partiel	780		794		794		794	
TOTAL	2,456	9	2,731	11	2,876	12	2,876	12

Annexe B:

Plan d'embauchage des Inuits 2022 du Nunavut

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est déterminé à ce que ses effectifs deviennent représentatifs de la population du Nunavut comme prévu à l'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Actuellement, le taux d'emploi d'Inuits et d'Inuites du Nunavut du Bureau est de 25 %. Le but à long terme est d'atteindre un taux d'emploi d'Inuits et d'Inuites du Nunavut de 85 %. Le Bureau compte neuf postes, sans tenir compte du représentant de l'enfance et de la jeunesse. En date du 31 janvier 2022, huit postes du bureau étaient pourvus. Sept postes sont permanents, un poste est pourvu par mesure de dotation occasionnelle, et un autre est vacant. Deux des sept employés permanents ont été mutés à différents rôles au sein du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Trois postes supplémentaires ont été accordés au Bureau. Deux seront en vigueur à partir du 1er avril 2022, et le troisième le sera le 2 avril 2023. Ces nouveaux postes seront utilisés pour offrir des possibilités d'avancement professionnel aux employés inuits actuels intéressés ou pour l'embauche ou le mentorat de personnel inuit du Nunavut additionnel.

Le tableau qui suit montre la dotation en date du 31 janvier 2022 :

	Postes				Inuites et Inuits du Nunavut	
	Total	Postes vacants	Postes pourvus	% de la capacité	Embauchés	% PEI
Direction	0	-	-	-	-	-
Cadres supérieurs	1	0	1	100	0	0
Cadres intermédiaires	2	0	2	100	0	0
Professionnelles et professionnels	5	1	4	80	1	25
Paraprofessionnelles et paraprofessionnels	1	0	1	100	1	100
Soutien administratif	0	-	-	-	-	-
TOTAL	9	0	8	89	2	25

Le plan d'embauche des Inuits et Inuites du Nunavut du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse se fonde sur les dispositions énoncées dans la disposition 23.4.2 (partie 4) de l'article 23 et comprend trois principaux secteurs au soutien du maintien et de l'avancement du personnel inuit du Nunavut au sein de l'organisation.

1. RECRUTEMENT

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à travailler avec le ministère des Ressources humaines pour rédiger les offres d'emploi de façon à inciter un plus grand nombre de candidates et de candidats inuits du Nunavut à postuler à ses postes, par exemple en restreignant les concours aux Inuites et Inuits du Nunavut seulement.
- Le Bureau est également résolu à collaborer avec le ministère des Ressources humaines pour étudier des projets novateurs et viables de recrutement des Inuites et Inuits du Nunavut pour ses postes.
- Il s'est aussi engagé à travailler avec le ministère des Ressources humaines pour veiller à ce que les équivalences demandées dans les critères de sélection soient justes.
- Le Bureau proposera des postes à durée déterminée si aucune Inuite ou aucun Inuit du Nunavut n'est retenu.

LE POINT SUR NOTRE PROMESSE DE RECRUTEMENT

- ✓ En février 2022, nous avons affiché un concours pour un poste de spécialiste de la défense des enfants et des jeunes s'adressant uniquement aux Inuites et Inuits du Nunavut.

2. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à travailler avec les membres du personnel qui sont des Inuits du Nunavut pour fixer des objectifs de carrière à court, moyen et long terme.
- Il est aussi résolu à fournir des possibilités de formation et d'apprentissage qui aident les membres du personnel inuits du Nunavut à s'acquitter avec succès des fonctions et tâches associées à leur poste.
- Il souhaite également aider ces membres du personnel à développer leurs compétences et leurs connaissances et à acquérir de l'expérience afin de favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'organisation.
- Le Bureau veut en outre embaucher des stagiaires du Programme Sivuliqtiksat pour favoriser le perfectionnement des Inuites et Inuits du Nunavut dans les cas où les concours mènent à l'embauche d'une personne pour une durée déterminée.
- Enfin, il est résolu à offrir des emplois d'été aux étudiantes et étudiants inuits du Nunavut.

LE POINT SUR NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- ✓ Tous les nouveaux membres du personnel doivent suivre une formation d'accueil et une formation sur la délégation de pouvoirs pour qu'ils se sentent les bienvenus et puissent s'acquitter de leurs fonctions.
- ✓ Les possibilités de perfectionnement du leadership sont annoncées et mises en valeur (postes intérimaires, affectations internes, etc.).
- ✓ Plans de formation personnalisés.
- ✓ Aide pour les congés de formation.
- ✓ Aide pour les programmes de formation linguistique en inuktitut.
- ✓ Possibilité pour tous les membres du personnel de participer à une formation sur les compétences culturelles autochtones et à d'autres formations de nature culturelle.
- ✓ Soutien aux affectations de transfert interministérielles afin d'acquérir des compétences qui s'intègrent aux objectifs individuels de perfectionnement professionnel.

3. RÉTENTION DU PERSONNEL

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à réaliser des études en vue de se doter de programmes adaptés de formation en cours d'emploi ou de stages pour soutenir l'avancement professionnel des Inuites et Inuits du Nunavut, ce qui favorise la rétention du personnel.

REPORTING ON OUR COMMITMENT TO RETAIN EMPLOYEES

- ✓ Le bureau a mentoré un employé inuit du Nunavut pour un poste de gestionnaire de défense des droits individuels par le truchement d'une mutation, d'un plan d'apprentissage, et de formation. Une nomination directe au poste permanent a été accordée à cet employé en mai 2021 après avoir réussi le plan d'apprentissage.

